

N° 16
10 Mars 2022

Présents : Daniel Roger, Président
Laurence Paré, Laurent Bauvineau
Annie Olivier

Assiste : Isabelle Loreau

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Celles-ci peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée si il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. Approbation du PV

La Commission approuve les PV n° 15 du 2 mars 2022.

2. Coupe Futsal Seniors

La Commission valide la programmation de la demi-finale Étoile Nantaise Futsal – La Mellinet au samedi 2 avril 2022 à 16h00 (Gymnase Halvéque).

3. Coupe Seniors Féminine

Suite au tirage au sort du prochain tour de la Coupe Pays de la Loire,

Les rencontres suivantes sont reportées à une autre date :

- GF Vertou Sorinières - Rezé Fc
- Gf Loroux Divatte 1 - La Chapelle Erdre Ac 1

**Les clubs peuvent convenir d'une date commune en semaine qui sera au plus tard le jeudi 21 avril 2022.
En cas d'élimination au prochain tour de Coupe Pays de la Loire, la date du 17 avril 2022 sera retenue pour
fixer la rencontre.**

Le Président,
Daniel Roger



La secrétaire de séance,
Isabelle Loreau

